

**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**Mardi 20 janvier 2026**

L'an deux mille vingt six, le 20 janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 15 janvier 2026 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain PUYON, Maire

**Etaient présents** : Alain PUYON,  
Christelle HURTADO, Jean-Luc HANNY, Nicole MAURIN, Dominique DEWOST, Caroline DEJOUX, Valentin BOINARD (arrivé à 20h13), Christophe REVILLE, , Amandine VOZEL, Eric BON

**Etaient absents excusés** : Roland CHEVALLIER, Isabelle RICHARD

Christelle HURTADO est élue secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

1-Approbation du compte rendu de la séance du 09 décembre 2025

2-Administration Générale

- I-Local dépôt vente
- II. Candidature local 12 rue de la Seudre
- III. Convention avec la Communauté de Communes de Gémozac- renaturation de la cour de l'école
- IV. SDEER – modification des statuts
- V. Vente d'un chemin rural lieu-dit « Le Fagnat »
- VI. Motion pour le soutien des salariés et le maintien de la production de la Madeleine COLIBRI à Pons
- VII. Vélorail
- VIII. Décisions du Maire 2025

3-Finances

- I. Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2026
- II. Projets scolaires – Cinéma budget 2026 – STA 142 2ème partie
- III. Amortissement fonds de concours 2025
- IV. Course cycliste du Bordeaux Saintes

4-Travaux - Voirie

- I. Renaturation de la Cour de l'Ecole
- II. Travaux enfouissement des réseaux à Jorignac

5 - Questions diverses

\*\*\*\*\*

M. le Maire ouvre la séance à 19h10

La secrétaire de séance désignée est Christelle HURTADO

M. le Maire informe les conseillers municipaux que la Préfecture a accepté la démission de Camille MALGORN

## **1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 09 DECEMBRE 2025**

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du précédent conseil municipal du 09 décembre 2025.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire rappelle les délibérations du conseil municipal du 09 décembre et énumère l'ordre du jour de la séance du soir.

## **2– Administration Générale :**

### **I. Local dépôt vente**

M. le Maire informe les conseillers municipaux que M. l'HOMÉLET a envoyé un courrier pour mettre fin au bail du local dépôt vente au 1 rue de l'ancienne gare à la date du 31 janvier 2026. M. le Maire au vu du contexte a donné permission à M. l'HOMÉLET de disposer du local jusqu'à fin février pour le vider et rendre les clés.

### **II. Candidature local 12 rue de la Seudre**

M. le Maire expose aux élus que Mme SOULLARD et Mme ARNAL sont toujours candidates pour le local du 12 rue de la Seudre, une nouvelle candidature a été déposée en Mairie par Mme Jessica SIMONET qui habite à Pons pour une activité de bien-être et massage.

M. le Maire propose que le local du 12 rue de la Seudre soit loué à Mme SOULLARD pour un loyer de 150 € par mois TTC avec un bail d'un an renouvelable et une caution d'un montant de 150€, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026.

Le local du 1 rue de l'Ancienne Gare qui va être libéré sera proposé à Mme ARNAL pour un loyer de 150€/ mois avec un bail d'un an renouvelable et une caution d'un montant de 150€, à compter de mi-mars.

Les conseillers votent avec 8 voix pour et 1 abstention la location des deux locaux communaux à Mme SOULLARD et à Mme ARNAL.

### **III. Convention avec la Communauté de Communes de Gémozac – renaturation de la cour de l'école**

M. le Maire informe les conseillers que la Communauté de Communes de Gémozac accompagne la Commune dans son projet de renaturation de la Cour de l'école avec une aide à hauteur de 8 242 €, en complément des aides du Fonds Vert et du Département, soit un financement total de 80% du HT. Une convention va être établie entre la Commune et la CDC de Gémozac pour ce financement.

Les conseillers autorisent à l'unanimité M. le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes de Gémozac.

### **IV SDEER – Modification des statuts**

Le Comité syndical du Sdeer, réuni le 24 novembre 2025, a décidé de modifier les statuts du SDEER pour que le syndicat puisse réaliser ou participer à la réalisation, au financement et au maintien en conditions opérationnelles d'un plan corps de rue simplifié (PCRS) et s'en constituer Autorité local compétente.

Explication : les nouvelles réglementations obligent les syndicats à localiser les réseaux au plus près de la réalité. Une orthophoto par vue satellite avec une précision de 3cm a été réalisée. Le SDEER s'est proposé pour être la structure qui mettra à jour les données des réseaux, mais dans les statuts actuels, le SDEER ne peut pas occuper cette mission une modification de statuts est donc nécessaire.

En application de l'article L5211-20 du CGCT le conseil municipal doit délibérer sur cette modification.

Les conseillers donnent leurs accords à l'unanimité pour la modification des statuts du SDEER.

### **V Vente d'un chemin rural lieu-dit « Le Fagnat »**

M. le Maire explique aux élus que le Notaire dans le cadre de la vente du chemin rural lieu-dit le Fagnat, nous a signalé que la vente ne pouvait pas être conclue car l'un des propriétaires riverains est décédé et il n'y a pas d'héritier pour établir la convention de servitude. L'office notariale propose à la Commune de mettre en place une procédure de biens sans maître afin que cette parcelle soit attribuée dans le domaine communal.

Les conseillers autorisent à l'unanimité M. le Maire à mettre en œuvre la procédure de biens sans maître.

### **VI Vélorail**

Par courrier reçu en Mairie en décembre 2025 M. Daniel CLARET président de l'association du vélorail du Périgord Vert et de Saintonge, demande la résiliation unilatérale de la convention collectivités / exploitants du réseau SNCF Cozes Gémozac, en raison du nouveau décret n° 2025-375 du 24 avril 2025 qui entrainerait un budget annuel de 87 000 € pour le changement des traverses.

Un repreneur serait intéressé pour reprendre l'exploitation du site, une décision est attendue fin janvier 2026.

Une demande de contrôle des traverses sera également demandée pour savoir le montant des traverses à changées.

Le Département et la Communauté de Communes de Gémozac seront consultés et sollicités pour le financement de ces travaux.

## **VII Décisions du Maire 2025**

Comme chaque début d'année il doit être présenté au conseil municipal les décisions du Maire prise l'année précédente :

Décision du Maire n°1 : Décision modificative n°6 Budget principal : Chapitre 66

(abonder le compte 6615 afin de régler les intérêts de la ligne trésorerie)

Décision du Maire n°2 : : Décision modificative n°7 Budget principal Investissement

(diminuer l'opération 173 et abonder l'opération 136 - montant 5 400€)

Décision du Maire n°3 : : Virement de crédits

(diminuer l'opération 176 et 179 / abonder l'opération 136 - montant 5 400€) / (abonder le compte 6615 afin de régler les intérêts de la ligne trésorerie)

Décision du Maire n°4 : : Admission en non-valeur

(d'admettre en non-valeur au compte 6817 la somme de 508.07€)

Décision du Maire n°4 : : Remboursement frais de transport congrès des maires 2025

(remboursement trajet train aller – retour pour le congrès des maires – 103.40€)

## **3- Finances**

### **I. Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2026**

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du prochain Budget (Avril 2026)

Montant à prendre en compte 19 000 € décomposé comme ci-dessous :

Opé 129 acquisition de matériel = 9000 €

Opé 136 Voirie = 10 000€

Les conseillers votent à l'unanimité la délibération autorisant M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses.

### **II. Projets scolaires – Cinéma budget 2026 – STA 142 2<sup>ème</sup> partie**

Mme DEWOST rappelle que lors du conseil municipal du 14 octobre 2025, le projet scolaire STA 142 « Ecole et Cinéma » a été présenté avec une séance en 2025 et 2 séances en 2026.

Le conseil municipal avait accordé le financement à 100% de la séance de 2025 sur le budget 2025 et les 2 séances 2026 devraient faire l'objet d'une nouvelle délibération pour le financement des 2 séances complémentaires sur le budget 2026.

Coût des 2 séances de cinéma en 2026 : coût de transport 420 € X 2 = 840 €

Coût place de cinéma 306 X 2 = 612 €

M. le Maire propose de financer à 100% les 2 séances de cinéma de 2026 soit un montant de 1452 €, a imputer sur le budget 2026.

Les conseillers votent à l'unanimité cette proposition.

### **Arrivée de Valentin BOINARD à 20h13**

Mme DEWOST explique aux conseillers que le lycée de Pons a sollicité la Commune pour un voyage scolaire en Allemagne.

3 jeunes de Saint André de Lidon sont concernés mais 1 élève a annulé son inscription.

Mme DEWOST propose de contacter le professeur de lycée et les parents de l'enfant qui a annulé sa participation au voyage pour connaître les raisons.

Pour les 2 autres élèves Mme DEWOST propose de participer à hauteur de 30% avec un plafond à 150€ comme pour les voyages scolaires des collégiens.

Les conseillers votent à l'unanimité cette proposition.

### **III. Amortissement fonds de concours 2025**

La délibération a été prise le 29 avril 2025 – délib 2025/25 : Amortissement d'un montant de 60 000 € HT sur 10 ans, à partir de 2026.

### **IV. Course cycliste du Bordeaux Saintes**

M. le Maire informe les conseillers que la course cycliste du Bordeaux Saintes se déroulera le dimanche 29 mars 2026.

M. le Maire propose d'allouer une subvention à l'association cycliste du Bordeaux Saintes d'un montant de 200 €

Les conseillers votent à l'unanimité la subvention.

### **IV. Course cycliste APOGE**

La course cycliste de l'Apoge partira de la Commune de St André de Lidon le 08 mai 2026 ( au stade à 13h).

## **4 – Travaux**

### **I. Travaux Voirie – Enfouissement des réseaux à Jorignac**

Les travaux de terrassement dans le cadre de l'enfouissement des réseaux à Jorignac « chemin de chez Paunaud – chemin du Bouilleur de chez Bertin et une partie de la route de Cravans » ont commencé début janvier 2026 - suite aux conditions météorologiques de décembre 2025.

Ils sont actuellement chemin du Bouilleur de chez Bertin. Le Département finance l'enfouissement des réseaux à hauteur de 40 % et l'éclairage public est financé par le SDEER à hauteur de 50%.

## **II. Renaturation de la Cour de l'école**

L'installation de la Cabane sera effectuée le mercredi 04 février 2026 par l'atelier « la Planche »

### **5 – Questions diverses**

✚ Nicole Maurin a contacté les associations communales pour connaître les événements prévus en 2026.

Une convention sera signée avec les associations pour l'utilisation des locaux communaux.

✚ Avec l'épisode neigeux du début janvier, plusieurs routes ont subi des dégradations.

✚ Le poteau d'éclairage public endommagé par un véhicule, chez Guérineau en face de chez Christophe REVILLÉ n'a toujours pas été réparé.

✚ Suite à l'épisode venteux un fil téléphonique n'a pas été réparé au niveau du Moulin des Roquets, il est toujours sur le bas-côté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h36  
Prochain conseil municipal le mardi 24 février à 19h